Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Drame de l'ivresse

Après avoir cherché querelle à un commerçant, un peigneur frappe sa femme, qui veut se jeter à l'eau

Alphonse Duforeau, âgé de 34 ans, peigneur, la terreur, dit-on, du quartier du Hutin, ne semble pas porter dans son cœur J.-B. Baugnies, épicier et marchand de charbon, rue d'Alger prolongée.

Lundi soir, après avoir absorbé un certain nombre de genièvres et un nombre plus grand encore de chopes, il déambulait dans la rue d'Alger, lorsqu'il rencontra l'épicier.

Une discussion ne tarda pas à s'engager entre les deux hommes, discussion qui se termina bientôt par des coups.

Blessé, mais fort légèrement, à la tête, M. Baugnies porta plainte au commissariat du 4e arrondissement, tandis que Duforeau continuait sa tournée dans les estaminets.

Cette tournée finie, il rentra chez lui, rue du Hutin, rangée Valentin, flanqua une volée à son épouse, qui s'enfuit ; puis il se coucha.

Il dormait encore lorsque les agents vinrent faire le siège de sa maison.

Aussitôt il ferma la porte au verrou et se barricada, décidé à transformer, plutôt que de se rendre, sa maison en Fort Chabrol.

Que fut-il arrivé ? Nul ne peut le savoir, si, au même moment, on n'avait amené sa femme toute trempée.

Après sa fuite, la malheureuse avait erré dans le voisinage et enfin, vers 9 heures du matin, se trouvant auprès du pont Salembier, elle avait résolu de se suicider.

Mais, au contact de l'eau, le sang-froid lui était revenu et elle s'était cramponnée à l'herbe du talus.

C'est dans cette position que la trouva M. Arthur Desrousseau, qui la retira et la reconduisit à son domicile.

En apercevant son épouse dans ce triste état, le cœur de Duforeau s'amollit, on vit la porte s'ouvrir et il suivit les agents, pendant que sa femme allumait du feu pour se sécher.

Il a été laissé en liberté provisoire.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés

Drame dans un estaminet

Un ivrogne menace de tuer une cabaretière qui se trouvait seule à son comptoir. — Des voisins interviennent et le mènent au poste

Alphonse Delattre [illegible] lorsque, vers dix heures et demie du soir, il arriva [illegible] du Fort.

Pour son [illegible] ne s'était-il [illegible] estaminet allumé, celui tenu par Mme Coussement.

L'ivrogne se dirigea vers ce [illegible] promettait la possibilité [illegible] quelques verres, dont [illegible] besoin.

Mme Coussement [illegible] dans l'estaminet [illegible] montés [illegible] combat [illegible] pas encore rentré.

Les yeux hagards [illegible] peur, et, lorsqu'il réclama un verre, elle se contenta de lui répondre :

« Allez voir ailleurs si vous voulez, moi je trouve que vous en avez déjà assez bu. »

Elle se trouvait dans son comptoir ; Delattre vint se placer auprès d'elle.

« Il faut, dit-il, que je fasse un mauvais coup ce soir ; vous allez laisser votre vie dans votre comptoir. »

Mme Coussement n'était déjà pas trop rassurée. Ces paroles l'affolèrent. Elle chercha à attendrir l'ivrogne, le suppliant de ne rien lui faire, car elle ne lui avait jamais rien fait.

« Il n'y a pas de tout cela, riposta la brute, il faut que je vous tue. »

A ces paroles, la cabaretière se jugea perdue.

Empoignant la pompe à bière, elle fit ce qu'on pourrait appeler un rétablissement, et sauta par dessus le comptoir.

Alors, elle se crut sauvée, et, poussant des cris d'appel, se précipita vers le corridor.

Delattre bondit à sa poursuite, fut bientôt sur elle, et, la saisissant par le cou, tenta de l'empêcher de crier.

Heureusement, deux jeunes filles qui habitent la maison, avaient entendu. Elles descendirent, virent la scène et appelèrent au secours.

Tous les locataires arrivèrent alors, se jetèrent sur l'ivrogne et à grand renfort de coups, le précipitèrent dans la rue.

Cela fait, tandis que deux d'entre eux cherchaient à le conduire au poste de police, les autres s'empressaient autour de la cabaretière, qui avait perdu connaissance.

Toute la rue était en émoi, surtout que Delattre, échappant à ses conducteurs, se sauvait dans la direction de la rue du Collège, poursuivi par une foule immense.

Arrêté à l'angle des deux rues, il parvint encore à s'échapper et revint vers l'estaminet où il brisa une vitre.

Enfin, épuisé par la lutte, il tomba entre les bras de l'agent de sûreté Dujardin, du préposé d'octroi Dupont et de M. Coussement, qui venait d'arriver.

On le ficela et on le transporta ainsi au poste du 4me arrondissement, où il passa la nuit.

Interrogé à son réveil, il a tout mis sur le compte de l'ivresse.

Ajoutons que Delattre a fait un assez long séjour dans les colonies, et qu'il a des moments d'exaltation furieuse lorsqu'il boit.

Comme au surplus les blessures de Mme Coussement sont on ne peut moins graves, il a été laissé en liberté provisoire et a regagné Wattrelos, où il habite, Pavé des Ballons.

IL PLEUT DES PLANCHES

Chez M. Georges Lehoucq, négociant en bois, boulevard de Beaurepaire, Adhémar Gras, âgé de 39 ans, homme de peine, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 21, étant occupé à faire une pile de bois, a reçu un certain nombre de planches qui lui ont fait de multiples blessures à la jambe gauche et aux cuisses.

Il devra, estime le docteur Dupré, chômer pendant trois longues semaines.

SERIE DE CHUTES

Chez M. Georges Lehoucq, boulevard de Beaurepaire, Alexis Vernier, âgé de 25 ans, homme de peine, demeurant rue Franklin, est tombé en portant une poutre et s'est contusionné le thorax.

— Chez Skene et Devallée, Louis Leman, âgé de 26 ans, manœuvre, demeurant rue de Condé, s'est blessé au côté droit en tombant sur une caisse.

Le docteur Dupré lui a prescrit deux semaines de repos.

— Chez Cocheteux, rue Pauvrée, Georges Derniest, demeurant 14, rue d'Oran, a glissé et est tombé en descendant un escalier. Il s'est fortement contusionné le thorax et le docteur Delattre estime à deux semaines la durée de l'incapacité de travail.

— Chez Delattre et Paulus, constructeurs, 107, rue de Tourcoing, Godefroy Joiris, âgé de 54 ans, raboteur, demeurant 30, rue Christophe-Colomb, a fait une chute sur le bord d'une poulie et s'est contusionné le thorax.

EPAVE DE LA RUE

Mlle Octavie Delsart, demeurant rue des Longues-Haies, a trouvé un binocle avec petite médaille.

EN MONTANT EN CAR

C'est le premier accident du travail que nous ayons à enregistrer depuis que circulent les cars faisant le service de Roubaix à Lille par le Boulevard. Il s'est produit sur la place de la Liberté, en face le kiosque.

Lucien Verhée, âgé de 31 ans, receveur, demeurant rue du Buisson, 59 bis, à Lille, remontait en voiture après avoir fait contrôler sa feuille de recettes.

Arrivé sur le marchepied, il glissa et se blessa assez sérieusement à la jambe gauche. Deux semaines de repos seront nécessaires à sa guérison.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace V[illegible] VAISSIER

BRAS FRACTURE

Louis Vandergheeht, âgé de 23 ans, demeurant rue Alfred de Musset, impasse des Villas, 8, manœuvre de maçon chez MM. Gelin, entrepreneurs, 38, rue de l'Epeule, était occupé à effectuer des travaux dans l'usine Motte, rue du Moulin.

Au cours de ses occupations, il mit le pied sur un madrier, glissa et tomba à la renverse sur le sol.

Relevé et transporté dans une chambre voisine, il y reçut les soins d'un docteur qui constata une fracture de la partie inférieure de l'avant-bras gauche. Il estime à six semaines l'incapacité de travail.

SYNDICAT DES DEBITANTS DE BOISSONS

La Commission du Syndicat des cabaretiers et débitants de boissons de Roubaix et des cantons rappelle aux adhérents et aux non syndiqués les conférences de [illegible] qui auront lieu :

Aujourd'hui mercredi 29 décembre 1909, à [illegible] heures du soir :

A CROIX, salle [illegible], sous la présidence de M. Charles Glon, avec le concours de MM. [illegible], Renard, Vigneron, De[illegible].

A WATTRELOS, salle [illegible], Grande-[illegible], sous la présidence de M. Alphonse [illegible], avec le concours de MM. [illegible], Brasseur et Mabesa.

[illegible] LYS-LEZ-LANNOY [illegible] sous la présidence de M. [illegible] MM. De[illegible].

[illegible] 30 décembre 1909 :

A ROUBAIX, salle [illegible], rue de Lannoy, [illegible] de MM. [illegible] Canul, Desprez, Dubus, et [illegible] les membres de la commission.

On [illegible] : 1. Les [illegible] de la suppression de la licence ; 2. La grève de l'alcool et de la licence.

[illegible] patente sera exigée à l'entrée.

[illegible] Cabaretiers.

Le bureau du syndicat informe les adhérents qu'ils ne doivent payer leurs cotisations qu'au nouveau collecteur permanent : M. Louis Dewispelaere, qui est porteur d'une carte d'identité, de timbres de reçus de cotisations et de nouveaux livrets pour les non syndiqués qui désirent s'inscrire. C'est donc à lui que doivent être remises, de préférence, toutes les nouvelles adhésions.

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix à partir du 1er janvier 1910, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûtera le moins cher.

S'adresser au bureau provisoire : 35, Grande-Rue.

Des toits s'effondrent

L'humidité, la tempête, qui fait rage depuis quelques jours, et le mauvais état de la cour Debruyne, rue Decrême, viennent d'être cause d'un accident qui, fort heureusement, mais contre toute attente, n'a entraîné la mort de personne.

Cette cour qui porte le numéro 191 de la rue Decrême est bordée par huit maisons, quatre à gauche et quatre à droite ; ces maisons sont vieilles de cinquante années, mais construites en dépit du bon sens et fort mal entretenues. Elles appartiennent à M. Debruyne, qui demeure 4, rue Decrême.

Depuis quelque temps, les locataires constataient que des infiltrations se produisaient dans les murs. Ils avertirent le propriétaire qui n'en eut cure.

Lundi soir, quelques briques se détachèrent et les habitants décidèrent de faire une nouvelle démarche auprès du proprio récalcitrant.

Ils n'en eurent pas le temps. Dans la nuit, vers trois heures, on entendit un vacarme énorme qui se produisait dans les deux premières maisons du côté gauche, maisons portant les numéros 6 et 8.

Tous les habitants de la cour se précipitèrent et virent que les toits venaient de s'effondrer et de tomber dans le grenier de leur maison respective.

Les locataires, Antoine Vandenbrandt, journalier, et Benoist Derasse, ouvrier agricole, ne donnant plus signe de vie, on les crut tout d'abord ensevelis sous les décombres. Il n'en était heureusement rien et on les vit bientôt apparaître, ainsi que les petites Derasse et leur grand'mère, une pauvre vieille de 78 ans, qui est aveugle depuis 20 ans.

Ils racontèrent que les plafonds de leurs chambres avaient heureusement résisté, ce qui leur avait sauvé la vie.

Seul celui de la chambre où couchait Mme Pauline Derasse avait été en partie démoli. Elle avait reçu des plâtras sur la tête et, sans ses petites filles qui étaient venues la prendre dans son lit et l'avaient guidée vers l'escalier, la pauvre femme aurait sûrement péri.

Les habitants de la cour sont affolés et refusent de loger dans leur maison, craignant de nouveaux malheurs.

Quant au propriétaire, il parle de faire réparer des maisons qu'on devrait le forcer à démolir.

HIPPODROME-THEATRE

Nous rappelons que c'est le *samedi 1er janvier* et dimanche 2, au théâtre de l'Hippodrome de Roubaix, que M. Edmond Souché, l'ex-administrateur de Frédéric Achard, donnera sa représentation de *Tire au Flanc !*

Tout le monde voudra revoir cette pièce militaire, où les scènes d'un comique irrésistible *s'enchaînent les unes aux autres* et provoquent une gaîté telle que pendant trois heures on s'amuse follement.

La pièce, quoique drôle, peut être vue de tous.

On commencera par *Moulard s'émancipe*, le succès de Cluny, par Mouëzy-Eon, auteur de *Tire au Flanc !*

THEATRE DE ROUBAIX-FONTENOY

Vendredi 31 décembre en soirée, samedi 1er et dimanche 2 janvier (matinées à 3 heures 1/2 et soirées à 8 heures 1/2), cinq représentations par la Tournée L. Kartal : *L'Entôleuse*, pièce en 5 actes et 6 tableaux de M. Pierre Séron.

La Tournée L. Kartal ne pourra donner que ces cinq représentations, son itinéraire étant rigoureusement arrêté et ses représentations de Roubaix étant encadrées entre celles données actuellement au Kursaal de Lille et celles qui auront lieu ensuite au Théâtre municipal d'Amiens.

La location est ouverte dès aujourd'hui, 25, rue Richard-Lenoir.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE D'ESCRIME « UNION ROUBAISIENNE ». — Dans sa réunion générale du 26 décembre, il a été procédé au renouvellement du comité pour l'année 1910 qui se compose comme suit : Président, Willem Théodore ; vice-président, Leplat Augustin ; secrétaire, Willem Richard ; trésorier, Dubus Augustin père ; secrétaire-trésorier adjoint, Morel Henri ; porte-drapeau, Descamps Edmond ; commissaires, Desfontaines Achille, Weerts Jean ; commission des fêtes, Dubus Edouard, Hennebo Gustave, Degroote Gérard, Delmotte Julien. Après la réunion un vivat a été chanté en l'honneur du toujours dévoué président, M. Willem Théodore, qui compte sa 25e année de présence au comité.

LE TIR NATIONAL. — Tour de roulement pour le dimanche 2 janvier 1910 :

Matin : l'Ecole de tir de Roubaix, de 8 heures 1/2 à 12 heures. Commissaire, M. Georges Schiles.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 28 décembre 1909

Naissances. — Pierre Thiebergnien, rue d'Alger, cité Saint-Eloi, 6. — Léon Fourez, rue Cartigny, 71. — Geneviève Medlassoux, Grande-Rue, 308.

Décès. — Philomène Strubbe, 61 ans, rue Blanchemaille, 23. — Prosper Boucher, 72 ans, rue Blanchemaille. — Hermance Poilet, 41 ans, sans profession, rue Darbo, cour Beny, 15. — Jean Wittoex, 3 ans, rue d'Alger, cour d'Alger. — Zoé Deconing, 32 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache. — Frédéric Teerlinck, 67 ans, sans profession, rue de Barbieux.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés

CROIX

COLLISION ENTRE CAMION ET TRAMWAY

Le tramway du boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing a encore fait parler de lui, lundi, dans la matinée. Vers huit heures, un attelage de deux chevaux, appartenant à M. Narguet, camionneur, rue de la Gare, à Croix, débouchait sur le nouveau boulevard, venant de la rue d'Hem, quand survint un tramway venant de Lille, à toute vitesse, et une collision se produisit. L'un des chevaux, atteint par le car, eut quelques côtes brisées et fut traîné sur une faible distance. On dut l'abattre, d'après l'avis d'un vétérinaire.

Le conducteur de l'attelage dit n'avoir pas entendu les appels du tramway et affirme que ce dernier roulait à une vitesse exagérée. M. le commissaire de police a ouvert une enquête.

ADJUDICATIONS. — Hier ont eu lieu, sous la présidence de M. Telliez, adjoint, assisté de MM. Dubar et Deweder, conseillers municipaux et du receveur municipal, les adjudications suivantes :

1. Travaux d'entretien des rues et chemins ruraux pour 1910, 1911, 1912. M. Narcisse Plaquet est déclaré adjudicataire avec un rabais de deux pour cent.

M. Jean De Baie est déclaré adjudicataire.

ETAT-CIVIL de CROIX. — *Naissances.* — Vandevoorde Victor, rue du Creusot, maisons Duccage. — Delhoor Madeleine, rue de Belfort, 4. — Thomas Antoinette, boulevard Emile Zola, 120. — Cassette Agnès, rue des Ogiers, 363. — Simon Jules, rue de Thionville, 51.

Décès. — Després Léa, 64 ans, sans profession, rue de l'Ermitage, 169. — Vermeire Julienne, 8 mois, rue Faidherbe, 3. — Leveugle Ivo, 77 ans, rentier, rue du Boulevard, 17.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés

WATTRELOS

FRERES ENNEMIS. — Charles Hoste, âgé de 40 ans, demeurant rue Carnot, au Laboureur, a porté plainte contre son frère Henri, demeurant même rue, qui, disait-il, l'avait roué de coups.

Une enquête ouverte a permis d'apprendre que les deux frères s'étaient réciproquement injuriés dans une boucherie et Charles a été, comme Henri, doté de sa petite contravention.

IL FAUT DES LANTERNES. — Les gardes Brunin et Florin ont dressé procès-verbal, à dix heures et demie du soir, à Dubrulle, loueur de voitures à Tourcoing, pour défaut de lanterne à sa voiture.

— De son côté, Léon Florent, qui voyageait sans la lanterne réglementaire, a récolté, en route, une contravention.

DEFENSE DE DANSER. — Paul-Louis Courrier eut ajouté un paragraphe à sa pétition pour les villageois qu'on empêche de danser s'il eut été présent lorsque les gardes Derrevaux et Florin opérèrent.

Passant rue Faidherbe, ces deux gardes aperçurent des couples enlacés qui tourbillonnaient, comme disent les chroniqueurs chorégraphiques, dans l'estaminet d'Henri Hautefeuille.

Et comme il n'était pas couché sur la liste de ceux jouissant du privilège de laisser danser dans leur établissement, ils le couchèrent sur la liste de ceux qui jouiront du privilège, moins enviable, de défiler devant la barre du tribunal de simple police.

LYS-LEZ-LANNOY

ADJUDICATIONS. — Hier ont eu lieu dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Locufier, adjoint, les adjudications suivantes :

Bureau de bienfaisance. — Pain : pas d'adjudicataire.

Mairie et écoles. — Charbon : Adjudicataires MM. Debus Emile et Cimetière Locufier, au prix de 242 fr. 50 les 10.000 kilos.

LEERS

GYMNASTIQUE. — Par décision ministérielle, la Société de gymnastique « Les Volontaires » de Leers, vient d'être agréée du gouvernement de la République.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Important vol de laine

Hier, vers minuit, Vincent Verkomène, demeurant rue du Virolois, passait rue du Jura, revenant du cinématographe, lorsqu'il aperçut devant une porte de la maison Masurel Leclercq et fils, une baladeuse qui stationnait.

Justement, son frère qui habite dans cette rue du Jura, avait constaté dans la journée la disparition d'une baladeuse qu'il avait chez lui. Il s'approcha, la reconnut et rebroussant chemin, arriva comme une bombe chez son frère, en criant : « Jules, viens vite, ta baladeuse est là, dans la rue ».

Jules le suivit mais ne vit pas plus de baladeuse que sur sa main. Elle s'était évanouie pendant que Vincent venait le chercher.

Très intrigués, les deux frères fouillèrent tout le quartier, sans rien trouver naturellement. Ils revenaient lorsque dans la même rue du Jura, la baladeuse se présenta à leurs yeux. Elle avait un bancard cassé.

L'aventure était trop bizarre pour ne pas l'aller conter au commissaire de l'arrondissement. C'est ce qu'ils firent et une enquête fut ouverte.

On ne tarda pas à se convaincre que la maison Masurel Leclercq avait été visitée par des cambrioleurs qui, après avoir fracturé la porte donnant rue du Jura et une deuxième porte faisant communiquer la forge avec la filature, avaient enlevé quarante trois bobines de laine peignée pesant *trois cents kilos* et valant *neuf cents francs*.

On apprit aussi en enquêtant aux environs que les habitants de la rue Saint-Joseph avaient entendu, la nuit, des bruits suspects et que les habitants de la cour Catteau avaient constaté un mouvement inaccoutumé chez Victor Deberdt, menuisier, domicilié dans cette cour.

Une perquisition faite chez lui amena la découverte des bobines volées et l'arrestation de sa femme. Quant à Deberdt, il a été *empoigné* à Roubaix par des agents de Sûreté lancés à sa poursuite.

Il a déclaré être simplement le dépositaire d'une bande de cambrioleurs dont la maison est à Mouscron.

Victor Deberdt est mis à la disposition du Parquet. Sa femme qui a trois enfants et se trouve dans une position intéressante, a été laissée en liberté provisoire.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Un portefaix au service de M. Valentin, entrepreneur à Don-Sainghin, M. Prosper Kruplande, demeurant rue de Flandre, 18, à Courtrai, a été contusionné au pied droit par la chute d'un lingot de plomb. Douze jours de repos ; docteur Beulque.

— A la filature de M. Félix Desurmont, rue d'Austerlitz, un teinturier, M. Jules Courtecuisse, 21 ans, demeurant rue d'Austerlitz, a été blessé au médius droit par le cercle d'un seau. Huit jours de repos ; docteur Decherf.

— Au peignage Fouan, rue de Boilly, un débourreur, Charles Raustrad, 39 ans, rue de Courtrai, 314, en levant une balle, s'est fait un tour de reins. Dix jours de repos ; docteur Aerts.

VOL D'UNE BALADEUSE

Une balladeuse a été volée chez M. Dervaux, marchand de légumes, demeurant rue de Roncq.

ARESTATIONS DE FRAUDEURS

Les douaniers de la Marlière ont arrêté Eugène Couplet, âgé de 26 ans, peigneur à Roubaix, qui se dirigeait vers la frontière, conduisant deux chiens de forte taille. Les chiens capturés ont été abattus.

— Le brigadier Lapart et le préposé Billet, de la brigade du Touquet, ont arrêté Adolphe Battens, âgé de 15 ans, bacleur, demeurant à Roubaix. Il était porteur d'un kilo de tabac en poudre et de quatre kilos d'allumettes, valant 30 fr. 95.

— Le sous-brigadier Boisin et le préposé Dauwé, du Touquet, ont capturé Georges Reuter, âgé de 22 ans, cuisinier, demeurant à Lille, rue des Robleds, et Gustave Petiot, âgé de 20 ans, demeurant rue des Urbanistes, cour Dassonville, à Lille. Ils portaient trente-deux kilos de café vert, d'une valeur de 96 francs.

Je ne fume que le NIL

SYNDICAT DES CABARETIERS

Voici la décision prise par la Fédération Nord et Nord-Est :

« Etant donné le retard apporté dans le vote du budget, le bureau décide que la grève de la licence et de l'alcool est reportée après le vote de la loi des finances, et que pas un débitant ne paie sa licence avant que le budget ne soit voté et que nous connaissions les décisions prises par les Chambres à notre sujet.

» Nous faisons appel à tous nos collègues syndiqués ou non syndiqués pour suivre cette décision et leur rappelons que l'union et la solidarité font les hommes forts et énergiques. Nous espérons bien que nous ne serons pas poussés à châtier les traîtres qui n'auraient pas le courage de nous suivre.

Le bureau de la Fédération Nord-Nord-Est

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 28 décembre 1909

Naissances. — Marcel Maher, rue de Mouvaux, cour Florin, 1. — Pierre Grisay, place Leverrier, 6. — Geneviève Holvoet, rue Nationale, 122.

Décès. — Ernestine Hemers, 43 ans, rue Montesquieu, 6. — Natalie Gerard, 32 ans, rue du Bus, 48. — Françoise Castelain, 80 ans, rue de Mons, 30. — Henri Delem, 51 ans, rue Nationale, 122.

LILLE

Au Parquet

SERVANTE INFIDELE A ROUBAIX. — Le 24 janvier 1909, Ange Hecfeuille, servante chez Mme Julienne Vangheluwe, cabaretière, rue Deschamps, 3, à Roubaix, disparaissait en emportant une somme de 550 francs appartenant à sa patronne. En dépit des recherches, la servante est restée introuvable.

M. Houeix l'a renvoyée, hier, par défaut, *devant une prochaine audience correctionnelle*.

VOLS A ROUBAIX. — Pour avoir volé des marchandises à M. Hellin, épicier-cabaretier, rue des Sept Ponts, à Roubaix, le journalier Emile Debucquoy, 29 ans, demeurant rue d'Arcole, cour Joye, à Roubaix, comparaîtra devant le tribunal correctionnel.

Les nommés Auguste et Angèle Soyez, compromis dans cette affaire, ont bénéficié d'un non lieu.

ARRETE POUR DES POIRES. — N'ayant pu résister le 17 septembre dernier, à la tentation de substiliser un panier de poires chez un marchand habitant Croix, le garçon de courses, Jean Lalla, 44 ans, demeurant rue des *Longues-Haies*, à Roubaix, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel. Il *devra répondre également d'une infraction* à un arrêté d'interdiction de séjour dont il s'est rendu coupable.

ESCROQUERIE A TOURNAI. — Afin de se procurer de l'argent, un ancien négociant de Tournai, Louis Parsy, 55 ans, avait eu recours à un moyen indélicat. Cet individu avait fait escompter par une banque de Tournai, un certain nombre de traites dont le montant s'élevait à 4.000 francs environ et qu'il avait signées lui-même du nom d'une de ses tantes.

Il comparaîtra incessamment devant le tribunal pour abus de confiance et escroqueries.

AMATEUR DE BECANES. — Un ajusteur, François Brants, actuellement en fuite, est renvoyé devant *le tribunal correctionnel* pour avoir dérobé la bécane de M. Maurice Agé, boulanger à Wasquehal.

DOUBLE ABUS DE CONFIANCE A CROIX. — Un employé, Romain Biot, 23 ans, non satisfait d'avoir enlevé l'épouse de M. Lepers, marchand de tissus, à Croix, poussa l'extrême indélicatesse avant de disparaître, jusqu'à enlever à ce dernier une certaine quantité de marchandises.

Comme on n'a pu encore le retrouver, il sera jugé par défaut prochainement.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 28 décembre
Présidence de M. GODARD

ECHOS DU REVEILLON

La Noël des Pochards. — Sous ce titre, nous avons relaté l'aventure arrivée à deux jeunes gens de 17 ans, Vannoremberghe François et Her Emile, habitant rue des Bateliers, à La Madeleine.

Le soir du réveillon, les deux camarades qui avaient célébré ar des libations copieuses l'heureuse nativité, échouaient à l'église de la Madeleine où l'on célébrait la messe de minuit.

Les deux camarades animés soudain d'un beau zèle mystique voulurent mêler leurs voix aux sacrés cantiques, mais elles étaient tellement *éraillées par l'alcool*, que le bedeau, *le sacristain* se précipitèrent pour les faire taire, mais les poivrots ne voulurent rien entendre.

Les agents Dhondt et Lahaigne, de service près de l'église, intervinrent alors, et malgré la résistance des deux chanteurs, les conduisirent au poste où ils finirent la nuit d'une façon bien morose.

Ils comparaissaient à l'audience de ce jour. Le tribunal les a condamnés l'un et l'autre à un mois de prison.

Pour boire du champagne. — Désireux lui aussi de faire réveillon, Deudon Henri subtilisa des bouteilles de champagne à la gare de Lille.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et il s'est vu octroyer pour ce fait trois mois et un jour de prison.

Dans les vignes du seigneur. — Valecke Henri, journalier à Roubaix, avait, de son côté, vidé force hanaps en l'honneur du Petit Jésus. Aussi se trouvait-il dans une sainte ivresse; sans rime ni raison il envoya un coup de pied dans une vitrine.

Coût : 2 mois de prison.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Au fil de de l'eau deux cadavres erraient

Dans la Deûle, à Deulémont, celui d'un bébé d'un an. — A Marquette, dans la Marque, celui d'une jeune femme. — Sont-ce ceux de la mère et de l'enfant ?

Deux cadavres de noyés inconnus, ceux d'une jeune femme et d'un petit enfant, ont été trouvés dans l'eau, ce dernier dans la Deûle, entre Quesnoy-sur-Deûle et Deûlémont ; le premier dans la Marque, non loin de la jonction de ce cours d'eau avec la Deûle.

Sans vouloir préjuger, il semble bien qu'un rapprochement soit à faire entre ces deux morts et que l'on puisse croire au suicide d'une mère qui aura voulu entraîner avec elle son enfant dans la tombe.

Voici les faits : Dans le courant de la matinée de lundi, M. Hubert Lemire, cultivateur au hameau de l'Eauguerie, à Deûlémont, apercevait flottant sur l'eau noire de la Deûle, le cadavre d'un enfant qui suivait le fil de l'eau, longeant la rive côté Quesnoy.

M. Lemire détacha une barque, traversa la rivière et ramena le cadavre à l'estaminet de l'Eauguerie, tenu par ses parents.

C'était le corps d'un petit garçon âgé de douze à dix-huit mois qui ne portait aucune trace de violences mais qui, habillé d'une chemise blanche, de deux robes, une grise en coton, l'autre de même étoffe, bleue à lignes, et d'un tablier bleu à pois blancs, avait les jambes et les pieds nus.

L'autorité prévenue ouvrit aussitôt une enquête et MM. les docteurs Toffart et Nollen, qui constatèrent la mort, attribuèrent celle-ci à l'immersion pratiquée deux ou *trois jours plus tôt*.

L'autopsie ordonnée fut pratiquée hier mardi ; elle ne donna pas d'autres résultats.

L'enfant noyé devant lequel défilèrent une bonne partie des habitants de la région, est absolument inconnu. Sûrement il aura été amené à Deûlémont par le courant en ce moment assez violent. Peut-être a-t-il *été jeté à l'eau*, beaucoup plus loin, à Wambrechies, à Marquette, à Saint-André, à Lille *peut-être*. Qui sait ?

Et qui sait aussi si celle qui jeta le bébé frêle et léger dans l'eau qui l'emporta, n'est pas celle dont le corps a été retiré hier mardi, à deux heures de l'après-midi, de la Marque, au hameau de l'Epinette, à Marquette et qui gît actuellement sur les dalles *de la morgue du cimetière*.

Aussi inconnue à Marquette que l'enfant *l'est à Deûlémont*, la noyée paraît âgée de 25 à 30 ans. De taille moyenne, elle est vêtue d'un corsage noir, d'un tablier de toile bleue et de bas noirs ; elle est chaussée de souliers noirs à boutons et porte aux oreilles des boucles fantaisie, griffant des pierres blanches.

Ces deux morts se rapportent-elles l'une à l'autre ?

L'avenir nous le dira sans doute.

Douai

Le drame de la rue du Clocher St-Pierre

VINOIS A L'INSTRUCTION

La première émotion passée, le petit drame de *la rue* du Clocher-Saint-Pierre a fait beaucoup rire.

Vinois a été interrogé par M. Certeux, juge d'instruction. Il regrette de n'avoir pas tué sa femme et de s'être manqué. Il continue à reprocher à celle qu'il avait quittée de ne pas lui être resté fidèle. Le pauvre homme est par trop exigeant.

Au parquet, on le considère comme n'étant pas très intelligent. Le *fait d'avoir quitté* Beyrouth pour venir à Douai tirer plusieurs balles sans résultat et casser une corde témoigne en effet de beaucoup de simplicité.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-WAAST

La bagarre sanglante

Nous avons sommairement relaté la bagarre de Saint-Waast-là-Haut, et l'arrestation de : Mériaux Paul, 24 ans, usinier à Marly, Gogniaux Charles, 20 ans, chaudronnier à Vicoigne.

Deux autres jeunes gens, Petit Alexandre, 18 ans, typographe, Galloy Paul, 18 ans, mouleur à Marly, qui *étaient recherchés*, se sont présentés spontanément au commissariat.

Tous quatre prétendaient avoir été provoqués et n'avoir fait usage d'armes que pour se défendre, version que contredisent les *blessés*.

On sait que ceux-ci, Pouille et Michaux, avaient essuyé des coups de revolver, le premier au bras droit et au ventre, le second dans le dos.

Un troisième, Gostaux François, fut légèrement atteint à la poitrine.

Leur état est satisfaisant.

Les quatre inculpés ont été conduits au parquet. En raison de *leurs bons* antécédents — ils appartiennent à d'honorables *familles que cette dangereuse* escapade a cruellement émotionnées — ils ont été, sauf Galloy, remis en liberté.

Une instruction est ouverte.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

SAINT-PYTHON

UN VIOLENT INCENDIE

Plus de 12,000 francs de dégâts

Un incendie a éclaté, lundi soir, dans une grange pleine de récoltes, appartenant à M. Lobry, marchand de vaches. Le feu s'est communiqué à une écurie voisine, renfermant des poulains qui ont pu être sauvés, puis, à deux maisons dont les locataires ont pu fuir avec leurs meubles. Ces bâtiments ont été complètement détruits. Pendant la nuit, le feu a repris et s'est communiqué au toit en chaume de la maison de M. Delhaye; la toiture seule a été détruite.

Les dégâts s'élèvent à plus de 12.000 fr. On *ignore les causes du sinistre*.

PAS-DE-CALAIS

BOULOGNE

Suicide d'un charretier

La femme découvre le cadavre de son mari

Au numéro 132, rue Tour-d'Odre, habitent, dans un galetas du second étage, les époux Hembert. Le mari, âgé de 40 ans, travaillait comme charretier. Pendant la saison, il conduisait les cabines à la mer et l'hiver travaillait à la marée. Hier, vers une heure, il rentrait comme d'habitude et se mettait aussitôt à manger avec sa femme. Le repas terminé, il prétexta la fatigue et éloigna sa femme, qu'il envoya chez une amie du quartier, disant qu'il voulait se reposer.

Environ une demi-heure plus tard, Mme *Hembert* entra chez elle. Elle poussa un cri d'effroi en apercevant son mari pendu aux pieds du lit. Les jambes reposaient sur le plancher et une chaise renversée indiquait qu'Hembert s'était passé le nœud fatal étant assis et, se laissant tomber dans le vide, le malheureux s'était plutôt étranglé que pendu.

Mme Hembert coupa aussitôt la corde et appela une voisine, mais tous les soins donnés au désespéré restèrent sans résultat ; la mort *avait déjà fait son œuvre*.

On ignore la cause de ce suicide.

CALAIS

Un homme écrasé sous une caisse de 150 kilos

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences mortelles, s'est produit hier soir, vers 5 heures 30, boulevard Lafayette, chez M. Declercq, entrepreneur de vitrerie.

M. Declercq était occupé dans sa cour, à charger une lourde caisse de glaces sur une voiture, quand soudain la caisse, qui pesait plus de cent cinquante kilos, glissa et bascula sur le malheureux, qu'elle écrasa de son poids.

A ses cris, des ouvriers vitriers qui travaillaient non loin de là accoururent et dégagèrent leur patron qui paraissait souffrir beaucoup.

Ils le transportèrent dans sa maison d'habitation, puis on appela un docteur.

Le praticien examina le blessé et constata qu'il avait une côte enfoncée et une épaule démise.

Découverte d'un noyé

Hier après-midi, les rouleurs étaient occupés au déchargement du steamer « Victoria », quand ils aperçurent un cadavre flottant entre le navire et le quai. Ils appelèrent *le préposé* des douanes Gots qui jeta sa ligne Brunel et qui, aidé des lamaneurs, traîna le cadavre jusqu'au quatrième appontement, où on l'amarra à l'aide de la ligne.

On alla ensuite prévenir M. Lantoine, commissaire spécial qui avertit M. Ségur, commissaire de police du 2me arrondissement, afin de procéder aux constatations d'usage. Puis, le corps fut transporté à la Morgue, dans la voiture-cercueil.

On croit se trouver en présence du nommé Cooper, matelot norvégien, qui, il y a environ un mois, tomba à l'eau, alors que son navire sortait du port.

Le corps paraît avoir séjourné longtemps dans l'eau.

Une enquête est ouverte par la police afin d'identifier le noyé.

SALLAUMINES

SORCIÈRE ET BISTOUILLES

UNE CHAUDE ALERTE

Il n'y a pas qu'à Noyelles-Godault qu'il y a des sorcières, et les apparitions diaboliques se produisent aussi chez nous.

Lundi, vers quatre heures du matin, les habitants de la route de Méricourt étaient réveillés par des appels désespérés qu'une voix alarmée faisait retentir. Les plus courageux se précipitèrent et aperçurent alors une femme qui s'élança vers eux en les priant de venir à son secours. Une sorcière, disait-elle, venait de faire irruption chez elle sous la forme d'un paquet de linge sale. De ce paquet s'échappaient des papillons, des vers, des poissons et un tas de vilaines bêtes qui remplissaient la maison. Pour leur échapper, elle avait pris le parti de se sauver en appelant à l'aide.

En entendant ce terrifiant récit, d'aucuns parlèrent d'aller chercher le curé et de l'eau bénite. D'autres, plus sceptiques, se rendirent tout droit à la maison hantée. Ils ouvrirent la porte avec précaution... et ne virent absolument rien. Cependant, la bonne femme, qui les avait suivis, ne se calmait pas et continuait à *débiter des boniments*, si bien qu'on finit par s'apercevoir qu'elle était munie d'une cuite à faire envie à un chanoine polonais.

On eut alors l'explication de l'apparition magique. Dans la fumée des bistouilles et des grands genièvres dont elle s'était la veille au soir copieusement garni l'estomac, la bonne femme avait eu une hallucination et, prenant ses rêves pour la réalité, avait ameuté tout le quartier.

Mais c'est égal, l'alerte avait été chaude et on se souviendra longtemps de la sorcière à bistouilles.

Petites Nouvelles de la Région

(LILLE-HAZEBROUCK-DUNKERQUE)

WAMBRECHIES. — Un violent incendie a détruit la ferme de M. Bommaert. Huit porcs et un cheval ont été la proie des flammes. Les dégâts s'élèvent à six mille francs.

DOUAI-VALENCIENNES-CAMBRAI-AVESNES

SOLESMES. — Des actes de malversation ont été constatés au Bureau de Bienfaisance et des poursuites sont engagées contre l'ordonnateur.

NEUVILLY. — Des cambrioleurs inconnus se sont introduits dans le presbytère et ont enlevé une certaine somme d'argent.

(PAS-DE-CALAIS)

HENIN-LIETARD. — Un cambriolage nocturne a été commis dans le bureau de la fosse numéro 3 des Mines de Dourges.

AIRE-SUR-LA-LYS. — Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans l'église de Saint-Quentin, hameau d'Aire, et ont fracturé les troncs.